

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2025
N°DC-2025-40

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Mise en place d'actions de valorisation de la chapelle Notre-Dame de Kerdroguen

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi dix-neuf juin deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : M. Daniel DURAND donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL et Mme Carole MIANNAY donne pouvoir à Mme Sandrine OLLIC

Secrétaire de séance : M. Franck JOSSO

Pour rappel, par délibération n°DC-2025-10, le conseil municipal a validé le projet de travaux de réfection des enduits intérieurs de la chapelle Notre-Dame de Kerdroguen pour un montant de 66 010,20 € H.T.

Afin de réduire le surcoût de ces travaux pour la commune de Colpo, Monsieur le maire a sollicité le concours financier des partenaires à savoir, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Département du Morbihan (CD56).

La Région Bretagne, dans le cadre de son dispositif d'aide à la restauration du patrimoine bâti public souhaite que la commune de Colpo, s'engage par délibération, à mettre en place des actions de valorisation projetées à l'issue des travaux de réfection des enduits intérieurs. En effet, la valorisation de l'édifice est un critère d'éligibilité à ce dispositif et permet, de déterminer le taux d'intervention régional, qui peut varier entre 13 et 21,75%.

Les pistes projetées sont les suivantes :

- Organiser l'événement « L'Art dans les chapelles » qui permet de mettre en valeur les chapelles du Morbihan en conjugaison avec l'Art + exposition de photos.
- Participer à la Nuit des Eglises, un événement qui se déroule en été où chaque église est invitée à ouvrir largement les portes durant la nuit. Les églises, cathédrales, chapelles sont des lieux de création artistique.
- Des visites guidées peuvent être proposées pour toutes personnes s'arrêtant pour une pause méditative.
- La mise en place d'un partenariat avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération – monument historique.
- La mise en place d'une ouverture permanente de la chapelle lors des journées du Patrimoine.

- Autour de cet édifice, la médiathèque proposerait des lectures, des balades contées et des déambulations.
- Des bancs permettraient aux usagers de prendre un temps pour s'asseoir et profiter du lieu. Des cabanes de livres y seraient accessibles.
- En collaboration avec le Centre de Loisirs, un petit carré de jardin de fleurs pourrait voir le jour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **S'ENGAGE** à mettre en place les actions présentées dans la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme**

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

